



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE AVAL

N° 20210407 -04

DEPARTEMENT DU LOT

Nombre de membres :

- en exercice = 22
- présents = 13
- votants = 14

L'an deux mille vingt et un, le 7 avril, se sont réunis en visioconférence, organisée par le Président depuis la mairie de PRUDHOMAT, les délégués du comité syndical, dûment convoqués.

Secrétaire de séance : Monsieur LAVERGNE-AZARD Loïc

Date de la convocation : 10 mars 2021

**Présents : 13**

ARAQUE Fausto, AUBRUN Jeannine, AYROLES Francis, BES Didier, CESANO Lionel, DA FONSECA Thierry, LAVERGNE AZARD Loïc, LEROUX Michel, NAYRAC Jean-Luc, PEIRANI Patrick, RANOUIL Philippe, TEULIERE Jean-Michel, THEBAUD Michel

**Absents excusés ayant donné pouvoir : 1**

MEILHAC Sébastien à TEULIERE Jean-Michel

**Absents dont excusés : 8**

BERTHOUMIEU Marie, BOUCHEZ Murielle, CANCHES Michel, DELANDE Claire, FOUCHE Jean-Claude, JAUZAC Catherine, LEYGNAC Jean-Claude, PEYRICAL René

*Chaque membre du comité syndical, à l'appel de son nom a voté.*

**OBJET : Plan Pluriannuel de Gestion Mamoul : Lancement Déclaration Intérêt Général.**

Monsieur le Président expose la nécessité d'élaborer une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) sur le bassin versant du Mamoul pour légitimer l'action du SMDMCA sur ce territoire, notamment dans le cadre du Plan Pluriannuel de Gestion du Mamoul et de ses affluents (PPG). La construction du PPG a débuté avec un diagnostic de terrain des cours d'eau du bassin versant réalisé en régie entre 2017 et 2019. Ce diagnostic a été partagé avec les partenaires techniques et financiers ainsi qu'avec les élus et acteurs locaux, et a permis d'aboutir à une définition concertée des enjeux de ce territoire.

La programmation prévisionnelle du PPG (2021-2030) sera très prochainement proposée et discutée en comité de pilotage du PPG, afin de valider le document définitif faisant l'objet de la DIG.

Cette DIG concerne plusieurs types de travaux :

- Gestion de la végétation et des embâcles
- Entretien et restauration de la ripisylve
- Mise en défens des berges et remontée des points d'abreuvement du bétail au cours d'eau
- Restauration de zones humides
- Restauration de la continuité écologique
- Restauration hydromorphologique des cours d'eau
- Limitation de l'impact des plans d'eau sur la masse d'eau.

La durée de la DIG est de 5 ans à compter de l'approbation du Plan Pluriannuel de Gestion par les services de l'Etat, sur la période 2021-2026.

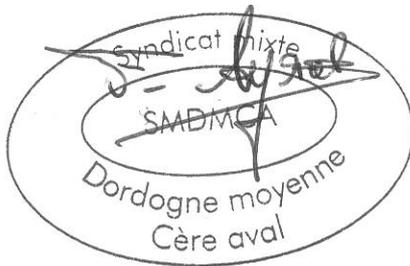
Elle concerne les communes de Prudhomat, Bretenoux, Belmont-Bretenoux, Frayssinhes, Gagnac-sur-Cère, Latouille-Lentillac, Saint-Michel-Loubéjou, Glanes, Cornac, Teyssieu, Sousceyrac en Quercy, Estal et Saint-Laurent-les-Tours.

Après débats, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

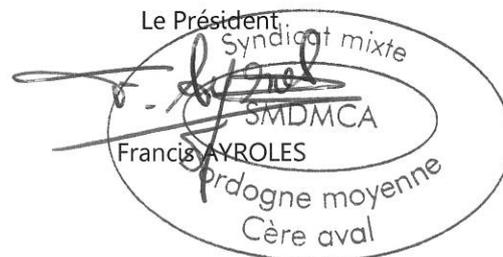
- Décide le lancement de cette DIG
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette démarche.

Publié et notifié le **19 AVR. 2021**

Acte rendu exécutoire



Pour copie certifiée conforme.  
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus



*La présente délibération est susceptible d'un recours devant la juridiction administrative, devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*